



Jean-Louis CHAUZY  
Président



Jean-Louis CAZAUBON  
Président



Serge CRABIE  
Président



CCI MIDI-PYRÉNÉES

Didier GARDINAL  
Président



Daniel SEGONDS  
Président



Christian MAZAS  
Président



Lilian  
LASSERRE  
Président



Jean-Louis  
ARCOUDEL  
Président



Didier  
AGEORGES  
Président

## DECLARATION DE PRESSE Mardi 13 janvier 2015

### *Pour un plan régional de réserves d'eau !*

Sécuriser l'approvisionnement en eau est une préoccupation séculaire des hommes, en particulier dans le grand Sud-Ouest.

Pour les besoins toujours croissants des villes et de l'activité humaine (industrie, agriculture et plus récemment les loisirs et l'étiage des rivières) nos régions n'ont cessé d'aménager des ouvrages hydrauliques (canal du midi, réservoirs hydro-électriques en montagne, système « Neste » en Gascogne,...).

Plus récemment, des dispositifs démocratiques et réglementaires à la hauteur de l'enjeu de la politique de l'eau ont été mis en place (Comité de bassin et Agence de l'eau Adour-Garonne, SDAGE), en vue notamment d'améliorer la gestion quantitative et qualitative de l'eau dans les territoires. La réalité du grand Sud-Ouest y est affichée clairement : « château d'eau » d'une part, et déficit structurel entre ressources et besoins globaux d'autre part.

Château d'eau avec ses 2 grands massifs montagneux (Pyrénées et Massif Central). Il y tombe quasiment 100 milliards de mètres cubes de pluies dont environ 35 milliards s'y écoulent de façon dite « efficace ». C'est 15 fois plus que l'ensemble des prélèvements annuels toutes activités incluses (2,3 milliards de mètres cubes). En Midi-Pyrénées, 300 à 400 millions de mètres cubes (selon le climat et l'année) sont prélevés chaque année pour l'irrigation de cultures très variées. Cela représente en moyenne 40 % des volumes prélevés annuellement ; les autres prélèvements étant pour l'eau potable et l'industrie. Mais le déficit structurel du bassin Adour-Garonne (c'est-à-dire la différence entre les disponibilités en place et les besoins totaux y compris le soutien d'étiage) est estimé aujourd'hui à 220 millions de mètres cubes, avant la prise en compte de nouveaux éléments de contexte, notamment ceux liés au changement climatique.

Les acteurs économiques de la région Midi-Pyrénées se mobilisent ainsi pour rappeler au Gouvernement le respect de l'état de droit dans la procédure de décision pour la mise en œuvre des retenues d'eau dont nous avons besoin pour l'économie, pour la nouvelle démographie (25 000 habitants supplémentaires par an), pour la pérennisation des écosystèmes et pour faire face aux effets du changement climatique (augmentation des températures, sécheresse,...).

A la veille de la décision de la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie concernant la retenue de Sivens dans le Tarn, nous tenons à rappeler que toutes les procédures de consultation et de décisions, longues, compliquées et coûteuses ont été respectées.

Les projets de création de réserves d'eau retenus dans le cadre des dispositifs démocratiques doivent nécessairement se réaliser sans délais. Ils sont à la base du maintien et du développement de l'activité humaine dans les villes et les territoires de notre région ainsi que de ceux des écosystèmes. A commencer par la retenue de SIVENS, qui doit aboutir.

Au moment où l'Agence de bassin Adour-Garonne sollicite l'avis des institutions régionales sur le projet de SDAGE 2016-2021, nous demandons la mise en place d'un plan régional pour sécuriser les ressources en eau dans les territoires de Midi-Pyrénées.